

Étude Hellio sur l'évolution des aides et le coût des chantiers pour les ménages en situation de précarité : Le reste à charge atteint un niveau record malgré les aides



Les travaux de rénovation énergétique, et plus particulièrement la rénovation globale hissée au rang des priorités du Gouvernement, sont-ils devenus à la portée des ménages précaires et modestes ? Les aides - MaPrimeRénov' et les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) - sont-elles suffisantes pour baisser le reste à charge dans le contexte inflationniste actuel et impulser la massification de la rénovation énergétique ?

C'est pour répondre à l'ensemble de ces questions que Hellio, acteur de référence de l'efficacité énergétique, s'est intéressé à l'évolution des primes et du reste à charge des ménages modestes et précaires entre janvier 2021 et avril 2023 sur les principaux postes de travaux (rénovation globale, isolation des murs, isolation des combles, chaudière biomasse, pompe à chaleur air/eau et chaudière gaz), en prenant en compte les différentes évolutions réglementaires des dispositifs d'aides et l'inflation du coût des chantiers.

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 Le Pecq
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

50 rue Madame de Sanzillon - 92110 Clichy
Contact : Julie Baquet
Tél. : 06 68 61 86 66
communication@hellio.com



Pierre Maillard
PDG de HELLIO



« Accélérer la rénovation énergétique doit être notre priorité à tous afin de tendre au plus vite vers l'indépendance énergétique ! Il est essentiel de pouvoir lever les barrières psychologiques et financières des ménages pour les engager dans cette dynamique. Nous devons ensemble faire de la pédagogie, convaincre les acteurs bancaires de nous suivre pour soutenir ce reste à charge. C'est la condition sine qua non qui permettra d'allier protection du pouvoir d'achat de nos concitoyens, protection de notre planète par la décarbonation et protection de notre patrimoine par une rénovation performante. Accompagner de A à Z nos clients et les soulager des démarches administratives complexes, pour travailler leur projet techniquement et financièrement est notre raison d'être », souligne Pierre Maillard, PDG de HELLIO.

Méthodologie de l'étude HELLIO

Pour réaliser son étude sur la précarité énergétique, HELLIO s'est appuyé sur :

L'étude de l'Ademe 2019* et des travaux HELLIO sur les opérations suivantes :

- + Isolation des combles (BAR-EN-101)
- + Isolation des murs (BAR-EN-102)
- + Pompe à chaleur (BAR-TH-104)
- + Chaudière gaz (BAR-TH-106)
- + Rénovation globale (BAR-TH-164)
- + Chaudière biomasse (BAR-TH-113)

Pour un total de plus de 1 700 chantiers

L'inflation répercutée de manière progressive entre 2021 et 2023 est estimée sur la base des retours terrain de HELLIO : jusqu'à 20 % pour les travaux d'isolation et jusqu'à 14 % pour les postes de chauffage et la rénovation globale.

Le montant des primes, incluant MaPrimeRénov¹ et les CEE, est calculé via les données moyennes de HELLIO (hors Coups de pouce).

* <https://bibliothèque.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/1792-renovation-energetique-des-logements-etude-des-prix.html>

FP&A - Service Presse HELLIO

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 Le Pecq
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

HELLIO

50 rue Madame de Sanzillon - 92110 Clichy
Contact : Julie Baquet
Tél. : 06 68 61 86 66
communication@hellio.com

Le reste à charge plombé par l'inflation

Force est de constater que malgré l'augmentation des aides disponibles pour certains postes de travaux, le reste à charge est bien plus élevé en avril 2023 qu'en janvier 2021. En cause : la hausse continue du coût des chantiers depuis 2021 qui n'a pu être compensée par les revalorisations des primes.

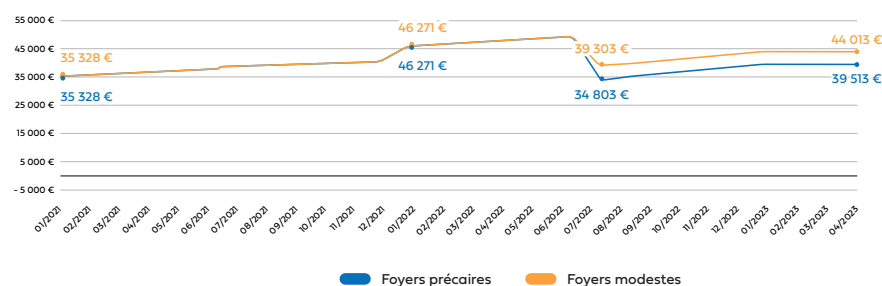
Le reste à charge atteint parfois un niveau colossal en fonction des postes de travaux.

Dans le cas d'une rénovation globale, le reste à charge est ainsi estimé à 39 513 € pour un ménage précaire et 44 013 € pour un foyer modeste en avril 2023, soit une augmentation respectivement de 12 % et de 25 % par rapport à janvier 2021.

L'ouverture de MaPrimeRénov' Sérénité depuis le 1^{er} juillet 2022 a certes permis une baisse immédiate du reste à charge, le ramenant à 34 803 € pour les ménages précaires et 39 303 € pour les ménages modestes. Néanmoins, la courbe est rapidement repartie à la hausse, rattrapée par la forte inflation enregistrée sur les 9 derniers mois (entre 7 % et 14 %).

Rénovation globale d'une maison (BAR-TH-164)

Évolution du reste à charge moyen

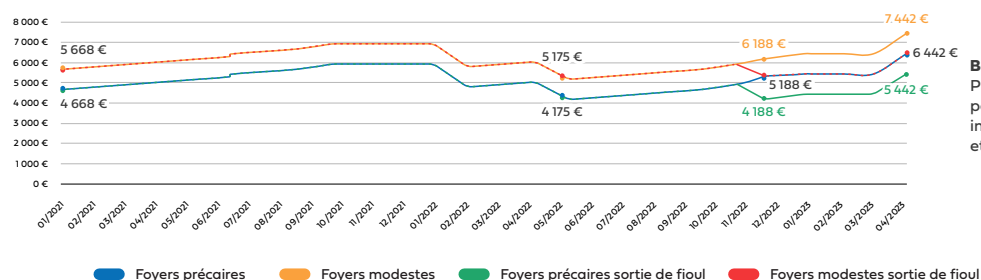


Base de calcul :
Prix du chantier basé sur des chantiers de rénovation globale (hors bonus MaPrimeRénov' sortie de passoire et BBC), indexé sur une inflation à 10 % en 2021 et 14 % en 2022.

Même constat pour les équipements de chauffage à énergies renouvelables, pourtant bien subventionnés. Pour une pompe à chaleur air/eau, un ménage précaire (hors sortie de fioul) doit aujourd'hui déboursier 6 442 € après déduction des aides, soit 1 774 € de plus qu'en janvier 2021.

Pompe à chaleur air/eau (BAR-TH-104)

Reste à charge moyen



Base de calcul :
Prix du chantier basé sur le coût estimé pour une pompe à chaleur air/eau, indexé sur une inflation à 10 % en 2021 et 14 % en 2022.

1 Hors bonus sortie passoire et atteinte BBC

FP&A - Service Presse Hedio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 Le Pecq
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hedio

50 rue Madame de Sanzillon - 92110 Clichy
Contact : Julie Baquet
Tél. : 06 68 61 86 66
communication@hedio.com

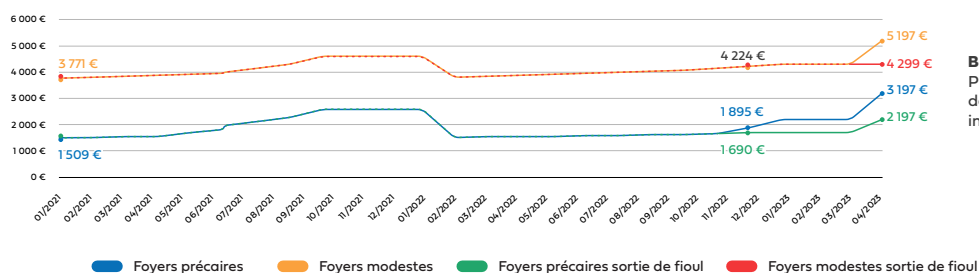
Pour une chaudière biomasse, le reste à charge a augmenté de 1 688 € pour les ménages précaires et de 1 426 € pour les ménages modestes (hors sortie de fioul).

Au-delà de l'inflation, cette hausse du reste à charge s'est également accentuée depuis le 1^{er} avril 2023, suite à l'arrêt du bonus MaPrimeRénov' de 1 000 €.

À noter que les foyers en situation de sortie de fioul bénéficient d'un reste à charge diminué de 1 000 € grâce au Coup de boost CEE toujours en vigueur.

Chaudière biomasse (BAR-TH-113)

Reste à charge moyen

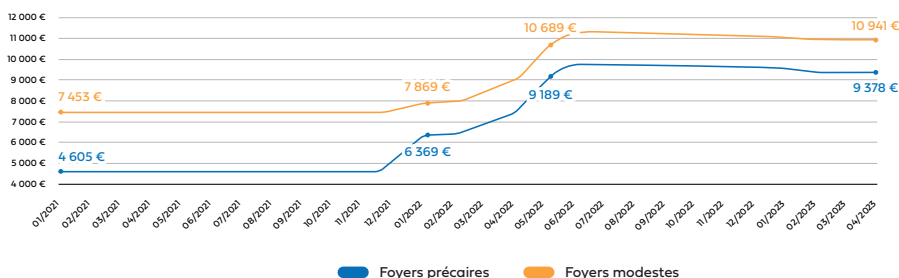


Base de calcul :
Prix du chantier basé des chantiers de chaudières biomasse, indexé sur une inflation à 10 % en 2021 et 14 % en 2022.

Le reste à charge des postes de travaux liés à l'isolation et à l'installation d'une chaudière gaz enregistrent des augmentations encore plus conséquentes : celles-ci représentent jusqu'à + 4 773 € pour l'isolation des murs pour un ménage précaire par exemple.

Isolation de murs de 100 m² (BAR-EN-102)

Évolution du reste à charge moyen



Base de calcul :
Prix du chantier basé sur des travaux d'isolation des murs, indexé sur une inflation à 20 % en 2022.

FP&A - Service Presse Hedio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 Le Pecq
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hedio

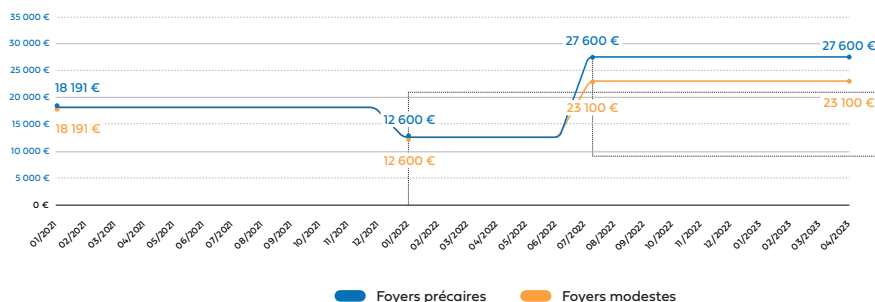
50 rue Madame de Sanzillon - 92110 Clichy
Contact : Julie Baquet
Tél. : 06 68 61 86 66
communication@hedio.com

La rénovation globale doit être privilégiée

Cette étude met en exergue l'intérêt de privilégier la rénovation globale par rapport à un bouquet de travaux. En effet, grâce au cumul désormais possible de MaPrimeRénov' Sérénité² avec le Coup de pouce rénovation performante en maison individuelle³ depuis le 1^{er} juillet 2022, les primes ont augmenté de 119 % pour les ménages précaires et 88 % pour les ménages modestes, passant de 12 600 € en juin 2022 à respectivement à 27 600 € et 23 100 €.

Rénovation globale d'une maison (BAR-TH-164)

Évolution des primes (CEE et MaPrimeRénov')



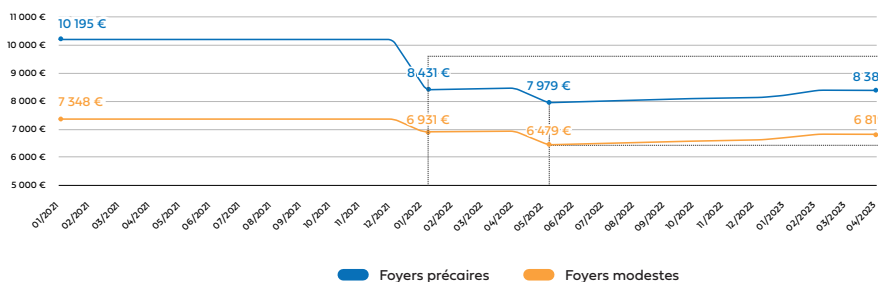
Évolutions réglementaires :

- + Révision du Coup de pouce CEE Rénovation performante d'une maison individuelle le 1^{er} janvier 2022
- + Ouverture de MaPrimeRénov' Sérénité le 1^{er} juillet 2022

En parallèle, les mono gestes de travaux sont de moins en moins aidés, avec en tête de liste l'isolation (combles, murs). À titre d'exemple, pour l'isolation des murs, suite à la fin du doublement des primes CEE le 31 décembre 2021 et la baisse des aides CEE le 1^{er} mai 2022, les montants ont chuté de 1 813 € pour les foyers précaires entre janvier 2021 et avril 2023, passant 10 195 € à 8 382 €.

Isolation de murs de 100 m² (BAR-EN-102)

Évolution des primes (CEE et MaPrimeRénov')



Évolutions réglementaires :

- + Fin de la bonification CEE pour les grands précaires énergétiques (doublement des primes) le 31 décembre 2021
- + Baisse des aides CEE (révision de la fiche liée au volume CEE) le 1^{er} mai 2022

2 À condition d'atteindre au moins 35 % d'économies d'énergie

3 À condition d'atteindre au moins 55 % d'économies d'énergie

FP&A - Service Presse Hedio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 Le Pecq
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hedio

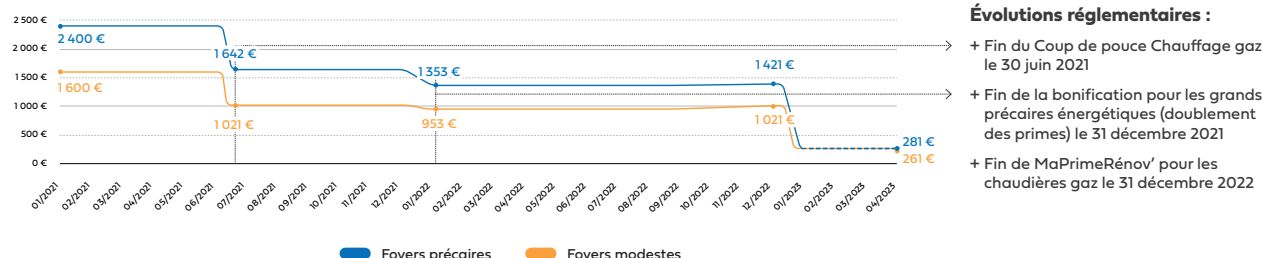
50 rue Madame de Sanzillon - 92110 Clichy
Contact : Julie Baquet
Tél : 06 68 61 86 66
communication@hedio.com

Même constat du côté de la chaudière gaz : dans le contexte actuel de lutte contre les énergies fossiles, les aides se réduisent comme une peau de chagrin.

L'arrêt du Coup de pouce Chauffage gaz et émetteurs le 30 juin 2021 et la suppression de MaPrimeRénov' le 31 décembre 2022 ont entraîné une baisse des aides de 88 % pour les précaires et de 84 % pour les modestes. Seuls les CEE restent pour ne représenter plus que respectivement 281 € et 261 €.

Chaudière gaz (BAR-TH-106)

Évolution des primes (CEE et MaPrimeRénov')



Augmenter les primes CEE pour réduire le reste à charge

Parmi les leviers à actionner pour réduire ce reste à charge, Hellio plaide pour une nouvelle augmentation du volume d'obligation pour la 5^e période des CEE. Celle-ci aurait un effet bénéfique pour les ménages, les plus modestes surtout, car les primes CEE s'inscriraient ainsi à la hausse, provoquant directement une réduction importante du reste à charge de chaque projet de travaux.

Pour rappel, le niveau d'obligation a déjà été revu à la hausse en janvier 2023, pour passer de 2 500 TWhc à 3 100 TWh cumac (TWhc) sur les 3 prochaines années de la période. Hellio avait pris la décision d'anticiper en augmentant ses primes dès le mois de septembre 2022, date de l'annonce de la réhausse à venir. Une seconde augmentation des primes Hellio avait suivi en janvier 2023.

Avec un budget de 5 milliards d'euros en 2021, le principal dispositif d'aides est bien celui des Certificats d'Économies d'Énergie, devant l'aide publique MaPrimeRénov' qui pèse pour 2,4 milliards. Sur le principe des pollueurs payeurs, les fournisseurs d'énergie en France (Engie, Total, EDF, etc.) ont une obligation d'inciter financièrement les Français à réaliser des travaux de rénovation énergétique en leur versant une prime.

À propos de Hellio

Hellio est l'acteur de référence de l'efficacité énergétique, l'entreprise ambitionne de permettre au plus grand nombre de maîtriser son énergie : le groupe se démarque par le savoir-faire, l'innovation et la culture métiers de ses équipes sur toute la chaîne de valeur de l'efficacité énergétique. Avec son réseau d'artisans RGE agréés, Hellio œuvre pour simplifier les démarches et apporter des solutions sur mesure pour tous les consommateurs d'énergie - des particuliers aux entreprises, en passant par les collectivités locales - et ce pour tous les types de bâtiments et leurs équipements. Hellio est également le partenaire privilégié du secteur de l'industrie, des agriculteurs et du secteur tertiaire dans leurs projets d'efficacité énergétique.

Indépendant, expert et ancré dans la transition énergétique au quotidien, Hellio s'engage à faire de l'énergie de demain, une énergie positive et d'impact, au service de tous.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.hellio.com

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 Le Pecq
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

50 rue Madame de Sanzillon - 92110 Clichy
Contact : Julie Baquet
Tél. : 06 68 61 86 66
communication@hellio.com